

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

A la suite d'une convocation du 04 avril 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 11 avril 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 29**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Luc LUTZ, Jean MEKETYN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Christian CLEMENT, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Francis SCHORUNG, Cathia HEIM, Serge STEBLER.
- ✓ **Représentée : 1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ **Excusés : 15**
Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Freddy LITTY, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gérard THIEL, Roland GLODEN, Gabriel GLATH, Jean-Jacques WURSTEISEN, Joël ROMANG.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 8**
Madame, Messieurs Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Jean Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Cathia HEIM, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER.
- ✓ **Absents : 2**
Messieurs Pascal HELFENSTEIN, Pierre THIL.

04. FINANCES

OBJET : ÉTALEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE FOURNISSEURS COUVERTE PAR DEUX EMPRUNTS BANCAIRES EN 2021

Le Comité syndical,

VU sa délibération n° 2022/24 du 20 juin 2022 portant demande d'autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales de procéder à l'étalement de la dette fournisseurs couverte par deux emprunts bancaires pour un montant de 13,5 millions d'euros ;

VU l'autorisation accordée le 28 mars 2023 par la Ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité de procéder à l'étalement des charges afférentes à l'apurement de la dette fournisseurs 2021 du Sydeme pour un montant de 10 millions d'euros sur 10 ans ;

CONSIDERANT que l'étalement de ces charges sur 10 ans permet de restaurer et préserver l'équilibre des deux sections ;

Après avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 3 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
4 abstentions.

Décide

- D'étaler les charges afférentes à l'apurement de la dette fournisseurs 2021 du Sydeme pour un montant de 10 millions d'euros sur 10 ans ;
- De transférer le montant des charges, soit 10 millions d'euros, par le débit du compte d'investissement 040/4818 « Charges à étaler », par crédit du compte 042/791 « Transferts de charges d'exploitation » ;
- D'amortir, chaque année de 2023 à 2032, le dixième de la charge, soit 1 million d'euros, par le débit du compte 042/6812 « Dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir » et le crédit du compte 040/4818 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2023 à 2032.

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 11 avril 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 27 avril 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2023